



LES PREREQUIS DU PROGRAMME ERASMUS+ : VOS OBLIGATIONS

→ Charte ECHE Enseignement supérieur

Chaque établissement de l'Enseignement Supérieur doit être détenteur de la charte ECHE pour pouvoir participer au programme Erasmus +

Chaque établissement de l'enseignement Supérieur (ESS) est tenu de publier sur son site internet :

- sa « Déclaration en matière de stratégie Erasmus » (telle que rédigée dans le formulaire de la Charte Erasmus+)
- la Charte signée par le représentant légal (document téléchargeable sur la plateforme « Funding and Tenders ») :

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home>

Comment télécharger sa Charte ECHE 21-27 ?

Etape 1 : Se munir de l'adresse mail utilisée pour faire la demande de Charte.

Etape 2 : Aller sur la plateforme « fundings and tenders de la CE » : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home> et connectez-vous avec l'adresse mail utilisée pour faire la demande de Charte

Etape 3 : Cliquer sur "My proposals/My Project"

Etape 4 : Aller sur votre candidature puis cliquez sur « Action »

Etape 5 : Cliquer sur « Follow up »

Etape 6 : Aller dans « Grant document services » puis cliquez sur « Funding certificate »

Etape 7 : Télécharger la Chartre

→ Affichez l'emblème européen et le logo de la Région,

L'emblème de l'UE est la marque visuelle la plus importante utilisée pour reconnaître l'origine et assurer la visibilité du financement de l'UE.

L'utilisation de l'emblème européen est **obligatoire**.

Indiquez la mention

« **Cofinancé par l'Union européenne** » ou « **Financé par l'Union européenne** » à côté de l'emblème européen

Le nom de l'Union européenne doit toujours être énoncé dans son intégralité.

Ne pas ajouter le nom du programme à la déclaration de financement.

Ne pas écrire le nom du programme à côté de l'emblème européen



**Cofinancé par
l'Union européenne**



Cofinancé par
l'Union européenne



Cofinancé par
l'Union européenne



Cofinancé par
l'Union européenne

Emblème européen :

https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/symbols/european-flag_fr

L'utilisation du logo de la Région est aussi obligatoire.



Logo de la Région : <https://www.laregion.fr/logo-occitanie>

→ Communiquer sur les mobilités via les réseaux sociaux

En fonction de votre public cible et de vos ressources, déterminez le ou les canaux à privilégier.

Les médias sociaux sont axés sur la **communication visuelle**. Les images, les vidéos ou les infographies attirent l'attention de l'utilisateur beaucoup plus rapidement et efficacement que le texte seul.

→ Valoriser vos actions dans le cadre des Erasmus Days

Tous les acteurs du programme Erasmus+ et tous les acteurs de la mobilité sont encouragés à organiser des actions de valorisation afin de témoigner de l'impact de leurs projets sur le territoire dans le cadre des Erasmus Days <https://www.erasmusdays.eu/>.

→ Utiliser les #hashtags : #erasmusPlus et #RégionOccitanie

Les hashtags fonctionnent comme des **étiquettes** et des **balises** sur les médias sociaux. Ils permettent à l'utilisateur de trouver plus facilement des informations et du contenu sur un sujet spécifique.